

Mobilisation générale entre le 24 et le 31 décembre pour sauver la médecine libérale

Conférence de presse du
Dr. Jean-Paul ORTIZ, Président de la CSMF

Le 16 décembre 2014

La CSMF a tenu, ce samedi 13 décembre, une assemblée générale extraordinaire qui a porté, pour l'essentiel, sur le mouvement de contestation de fin d'année.

Tout d'abord, les cadres confédérés ont réaffirmé leur détermination à s'opposer à l'étatisation de la médecine libérale contenue dans le projet de loi de santé et à imposer au gouvernement une revalorisation des tarifs des actes médicaux. Considérant que les signes d'ouverture exprimés par la ministre, n'ont pour l'instant aucune traduction concrète et, compte tenu de la stratégie gouvernementale d'évitement de tout dialogue et d'écoute réelle des médecins libéraux, l'Assemblée générale de la CSMF a décidé de maintenir son appel à la fermeture des cabinets médicaux du 24 au 31 décembre 2014. Cette action n'est que la première étape d'un mouvement destiné à s'amplifier et se durcir au cas où le Gouvernement persisterait sur ses positions actuelles.

1- Une semaine sans médecins libéraux : les modalités d'action

Le mot d'ordre de fermeture des cabinets médicaux lancé par la CSMF dès le mois d'octobre, relayé au plan local par ses syndicats départementaux a été rejoint par tous les syndicats de spécialités et de nombreuses organisations. Seuls les médecins des centres de santé, apôtres du tiers payant et du salariat, qui voient dans le projet de loi de santé une voie de généralisation de leur modèle, ne feront pas grève.

Cette grève est celle de tous les médecins libéraux, quelle que soit leur spécialité, qu'ils exercent en ville ou en établissement. La CSMF s'inscrit dans ce cadre et nul autre. Cela signifie qu'elle n'appartient à aucune chapelle, ni aucun « front », pour préserver son indépendance et éviter de se retrouver liée par des intérêts qui ne sont pas ceux des médecins libéraux. La CSMF, premier syndicat médical a vocation naturelle à défendre et représenter tous les médecins libéraux.

Un mot d'ordre unique : fermeture des cabinets du 24 au 31 décembre

Sur les modalités de la grève, le mot d'ordre de la CSMF est clair et unique : fermeture de tous les cabinets, en ville et en établissements de soins privés, du 24 au 31 décembre. Cette fermeture va de pair avec une grève de la permanence des soins, qui ne sera assurée que dans le cadre des réquisitions. Pour la CSMF, c'est sur ce mot d'ordre de fermeture qu'il faut dans un premier temps se mobiliser pour donner au Gouvernement l'occasion d'expérimenter « **une semaine sans médecins libéraux** » puisque son ambition, à travers son projet de loi d'étatisation des soins consiste à s'en passer. La CSMF invite les « intermittents de la grève », ceux qui font un jour de grève par-ci, par-là, et ceux qui reportent leur action à janvier, à rejoindre le mouvement unitaire qui a pris corps sur le terrain.

Une mobilisation très forte. Les murs de la grève

L'assemblée générale extraordinaire de la CSMF, qui rassemble les représentants des syndicats départementaux et régionaux, ainsi que les représentants de syndicats verticaux confédérés, dont l'UNOF et l'UMESPE, a permis de vérifier l'ampleur de la mobilisation sur le terrain.

Pour matérialiser cette mobilisation, jusqu'à 100% dans certains secteurs, la CSMF a pris l'initiative de créer des « **murs de la grève** » sur lesquels, dans les régions et les départements, les médecins grévistes pourront se faire connaître. La mise en place de ces murs est en cours (voir l'exemple de la Réunion http://fr.padlet.com/csmf_run/p3gb69y5m8d2).

La CSMF a également mis à la disposition des médecins grévistes un bandeau à apposer sur leur plaque ainsi qu'une affiche pour informer leurs patients de leur participation à ce mouvement.

Le Gouvernement doit prendre conscience de la détermination des médecins libéraux, qu'il s'agisse de la loi de santé, de la politique tarifaire ou du DPC.

2- Des revendications clairement identifiées

La CSMF, contrairement à d'autres organisations, a affiché dès le départ des revendications claires dont elle n'a pas varié. Ces revendications ont été réaffirmées par l'assemblée générale extraordinaire de la CSMF, le 13 décembre, et sont organisées autour de 3 grandes exigences destinées à sauvegarder l'exercice libéral aujourd'hui en danger de mort. Ces trois exigences sont :

- **la réécriture du projet de loi de santé**, en évacuant toutes les mesures d'étatisation, de bureaucratisation de la médecine libérale avec la création de contraintes nouvelles, en renonçant à démanteler la convention médicale au profit des ARS, et

en abandonnant la déconstruction des fonctions médicales au profit d'autres professions de santé dans une optique de soins low-cost ;

- **la suppression du tiers payant généralisé obligatoire**, en le réservant aux situations prévues par la convention médicale ;
- **l'ouverture d'une négociation tarifaire urgente** permettant de redonner une valeur décente aux actes médicaux, en commençant par la consultation de base, C et CS, qui doit être portée à 25 €, puis en mettant en œuvre la CCAM clinique et l'actualisation de la CCAM technique prévues dans la convention médicale, et comportant l'extension de la rémunération sur objectifs de santé publique à toutes les spécialités.

L'assemblée générale de la CSMF a adopté 3 motions à l'unanimité.

Au cas où le Gouvernement n'apporterait pas les réponses attendues, la CSMF prévient qu'elle n'hésitera pas à prolonger et durcir ses actions de protestation, au-delà du 31 décembre, pour obtenir satisfaction aux demandes légitimes et raisonnables des médecins libéraux.

Les exigences pour une réécriture en profondeur du projet de loi

Depuis trop longtemps, le Gouvernement, mais aussi le Chef de l'Etat, restent sourds aux alertes multiples lancées par les médecins libéraux, car ils n'ont, en réalité, d'autre préoccupation que le maintien et le développement du service public hospitalier, quel qu'en soit le coût.

Pourtant, un espoir était né, lors de l'annonce de la Stratégie nationale de Santé. Celle-ci laissait augurer, pour la première fois, qu'une réforme pourrait permettre d'engager une déshospitalisation du pays en développant la médecine ambulatoire, en donnant aux soins libéraux de proximité les outils de leur modernisation pour s'adapter aux nouveaux besoins de soins des patients âgés et polypathologiques, et enfin, en rééquilibrant notre système de soins, exclusivement centré sur le curatif, vers la prévention.

Or, le projet de loi de santé a brisé cet espoir en proposant une organisation étatisée de la médecine de ville, variable d'ajustement du besoin hospitalier.

Pour la CSMF **la réécriture de la loi doit être profonde et pas seulement cosmétique**, car sa forme actuelle recèle trop de dangers pour la survie de l'exercice libéral. C'est pourquoi la CSMF propose :

- **la suppression de toutes les mesures conduisant au démantèlement de la fonction médicale**, pour privilégier une coopération harmonieuse, concertée et choisie entre les professions. Le déclasserment des actes médicaux, tel qu'il est envisagé, constitue une dévalorisation de la médecine française vers une médecine low-cost indigne de notre pays.
- **la suppression du tiers payant généralisé obligatoire** pour éviter la dérive bureaucratique de la gestion des cabinets médicaux et surtout l'inflation de la consommation de soins, dont les médecins libéraux feraient les frais comme en Allemagne, où la régulation du volume se fait au moyen de la baisse des tarifs médicaux ;
- **la suppression pure et simple le service territorial de santé au public** qui organise l'étatisation de la médecine libérale par les ARS. Il sera impossible à mettre en œuvre et très coûteux, puisqu'il consiste à exporter en ville tous les travers des hôpitaux publics. La **CSMF propose de le remplacer par un système ascendant destiné à accompagner et**

soutenir les actions menées par les professionnels libéraux de santé sur le terrain, au plus près des patients, dans le cadre des contrats territoriaux d'initiative libérale qui doivent être financés par les fonds publics. Il s'agit d'un dispositif simple et pragmatique répondant aux besoins de diversité des modes d'organisation imaginés par les professionnels de santé.

- **la refonte du service public hospitalier, afin d'y intégrer les établissements de soins privés. La CSMF rappelle son attachement au contrat d'accès aux soins qui permet de limiter le reste à charge, et demande au gouvernement de soutenir son développement à cette occasion de façon concrète et explicite.** De plus, la CSMF réclame **la mise en œuvre d'une commission médicale de contrôle des ARS**, afin que celles-ci soient tenues de respecter **la plus stricte équité entre les établissements hospitaliers publics et privés**, pour l'attribution des lignes de garde et des autorisations de matériel lourd, dans l'intérêt de la population.
- **la suppression des contraintes nouvelles pour les praticiens libéraux**, liées aux autorisations et aux renouvellements d'équipements lourds. La CSMF considère que de telles mesures sont totalement inéquitables et injustifiées.
- **la préservation du volontariat de la PDS ainsi que la liberté d'installation, qui constituent des acquis non négociables et non révocables des médecins libéraux.** La CSMF refusera toute rédaction nébuleuse sur ces deux points, afin de fermer définitivement la porte à toute interprétation ultérieure.
- **Le maintien du système conventionnel national actuel.** La CSMF est fermement opposée au démantèlement de la convention médicale organisé dans la rédaction actuelle du projet de loi, avec d'une part la prise de contrôle de l'Etat sur les relations conventionnelles nationales et d'autre part la déclinaison régionale de la convention médicale via les ARS ouvrant la voie à un conventionnement individuel des médecins ; ceci représente sans doute le point le plus noir et le plus dangereux pour les médecins libéraux. Une telle organisation n'a pour objectif que de resserrer l'étau comptable de l'Etat sur les médecins, à la fois au national et dans les régions de façon à dégager des moyens au profit des hôpitaux et structures publiques qui constituent l'unique priorité du gouvernement. **La CSMF demande la suppression pure et simple de cette partie du texte.**
- **La suppression du testing**, qui constitue une vexation pour les médecins libéraux, lesquels n'ont pas pour tradition d'éconduire leurs patients.
- **Le développement de la prévention** par la création de consultations longues aux différents âges de la vie impliquant le médecin traitant et les médecins spécialistes libéraux, et par la prise en charge de l'éducation thérapeutique avec une rémunération adaptée.

Pour la CSMF, tant que la rédaction du texte du projet de loi ne comporte pas ces différents éléments, celui-ci restera inacceptable et elle le combattra.

La CSMF va présenter, dans les prochains jours, une fois de plus, les différentes propositions qu'elle porte à la ministre de la Santé, en lui demandant, cette fois-ci, d'y être plus attentive qu'aux demandes des technocrates de son administration ou de celle de Bercy. Notre système de santé et nos patients, ne méritent pas qu'on leur inflige, avec un siècle de retard, l'expérimentation d'un système de soins à la soviétique.

Les exigences de la CSMF pour une revalorisation tarifaire urgente

Cette première grande « semaine nationale sans médecins libéraux », est le levier indispensable pour inciter le Gouvernement à réécrire son projet de loi de santé mais aussi pour obtenir l'ouverture d'une négociation tarifaire urgente et désormais incontournable. **La CSMF constate d'ailleurs qu'aucun Gouvernement n'accepte spontanément l'augmentation des tarifs médicaux, alors que d'autres tarifs publics, dans les transports ou l'énergie par exemple, eux sont réévalués régulièrement sans que ne cela donne lieu à des bras de fer interminables.**

La CSMF considère que cette gestion de la valeur des actes médicaux, où l'on ne cesse de répondre aux organisations syndicales que ce n'est pas « le bon moment » pour envisager une revalorisation et que l'on réalise rapidement que pour les tarifs médicaux, il n'y a jamais de « bons moments », **est insupportable**. Les médecins n'ont pas honte de leur métier, des actes qu'ils pratiquent, des services qu'ils apportent à leurs patients et au-delà à la société. Pourquoi la société, les politiques devraient-ils avoir honte ou peur de les rémunérer à la hauteur de leur contribution à la collectivité ? Et pourquoi stigmatiser les médecins en secteur 2, qui appliquent des compléments d'honoraires pour compenser la faiblesse de la valeur de certains actes ? Ceci n'est ni logique, ni responsable à long terme.

Les médecins libéraux ne veulent plus de cette gestion humiliante des tarifs médicaux. C'est une des raisons fortes de la colère des médecins libéraux qui s'exprime aujourd'hui.

C'est pourquoi, la CSMF, en plus de la réécriture du projet de loi de santé, exige **l'ouverture urgente de négociations conventionnelles** en vue d'engager une revalorisation des actes, en commençant par 2 € sur **la consultation de base, C et CS, qui doit passer à 25 €**, puis en mettant en œuvre la CCAM clinique et l'actualisation de la CCAM technique prévues dans la convention médicale.

La CSMF exige une relance plus générale de la convention médicale, qui a été gelée de façon inacceptable durant les négociations pluri-professionnelles. Il est impératif de rattraper les mesures conventionnelles programmées dans la convention de 2011, qui ont pris du retard, et notamment, **l'extension de la rémunération sur objectifs de santé publique à toutes les spécialités.**

Cette évolution tarifaire est incontournable pour permettre aux médecins libéraux de continuer à exercer une médecine de qualité et répondre aux nouveaux besoins de soins des patients, et la CSMF prévient qu'elle ne lâchera pas sur ce point non plus, car il est consubstantiel du précédent. Il n'y aura pas de réforme, ni d'avancée en matière d'organisation des soins quelle qu'elle soit sans moyens nouveaux.

A cet égard, **l'amputation du budget du DPC pour 2015 constitue une provocation car elle revient à ponctionner les honoraires médicaux**, sur lesquels les médecins libéraux devront financer leurs actions de DPC. Autrement dit, à la revendication tarifaire des médecins libéraux, la première réponse qu'apporte le Gouvernement consiste à leur imposer de contribuer au financement de leur obligation de formation, ce qui revient à baisser leurs honoraires. Ceci n'est pas acceptable et, de deux choses l'une, soit le Gouvernement rend

l'argent de la formation qu'il a détourné, soit il devra les dédommager et ce sujet viendra dans la discussion tarifaire. La CSMF exigera une compensation.

3- La CSMF mobilisée et déterminée

La CSMF est plus que jamais mobilisée et déterminée pour faire de cette **semaine sans médecins libéraux** une démonstration de la détermination des médecins libéraux à refuser la fin de l'exercice libéral et leur étranglement tarifaire.

Sur le terrain la mobilisation est très forte et donne à la CSMF la responsabilité de réussir à imposer au Gouvernement de revoir sa politique en direction des médecins libéraux, généralistes comme spécialistes. Pour y parvenir, la CSMF, c'est le mandat que lui a donné son assemblée générale, n'hésitera pas à poursuivre et à durcir ses actions au-delà du 31 décembre. La sagesse commanderait que le gouvernement propose dès à présent un programme de travail et de négociation concret.